

P.Ertlé Médiation accompagne aussi les organisations de manière préventive en tant que **médiateur de projet** pour la résolution de conflits humains liés au changement (fusion, changement d'activité, déménagement, suppression ou démarrage d'une activité, répercussions d'un projet stratégique ...)



Entrer en médiation, c'est faire le choix de se réapproprié une situation difficile, en prenant le temps de renouer le dialogue dans un cadre sécurisé. C'est aussi choisir de ne pas rester seul face au conflit.

→ Dès lors que toutes les parties sont d'accord pour s'engager, nous posons ensemble un cadre clair : **une convention de médiation** est signée, garantissant notamment la confidentialité des échanges.

→ Une rencontre commune est ensuite organisée. Elle offre un **espace d'échange respectueux** pour confronter les points de vue, rétablir la communication et faire émerger des pistes de solution.

→ Chaque partie bénéficie d'un **temps d'écoute privilégié** lors d'un entretien individuel avec le médiateur. Ce moment permet de mieux comprendre les besoins, les attentes et les émotions en jeu.

→ Enfin, si un terrain d'entente se dessine, nous vous accompagnons dans la **formalisation d'un accord co-construit**, à la fois réaliste et durable.

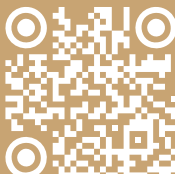
N'attendez plus pour passer à l'action
Ayez le réflexe médiation pour trouver
une solution à l'amiable

 Interventions en Alsace et dans d'autres régions sur demande

 contact@pe-mediation.fr

 06 87 28 52 22

 pe-mediation.fr



scannez-moi

La médiation au service des organisations et des particuliers

UNE SOLUTION EFFICACE
POUR RÉSOUDRE VOS
CONFLITS



Vous êtes englué dans un conflit ? **La situation est bloquée** et le dialogue est rompu ? **Le procès en cours ou à venir vous stresse** et mobilise votre énergie et vos ressources ? **Vous ne maîtrisez ni le coût** de ce litige, ni sa fin et l'aléa judiciaire vous inquiète ?

Choisissez la médiation qui est un mode amiable

Dénouez votre conflit par la médiation et renouez le dialogue pour créer votre solution avec un tiers neutre et impartial.



Je suis **Philippe ERTLÉ**,
créateur de la société P.ERTLE MEDIATION.

J'ai une grande expérience du droit du travail et des litiges civils acquise lors de mes fonctions précédentes de Directeur des Ressources humaines de sociétés multinationales, de DRH dans des administrations et de haut magistrat, comme Vice-Président de Tribunal judiciaire et de Président de chambre en cours d'appel. Je suis titulaire d'un diplôme universitaire de médiateur et suis membre de l'ANM (Association Nationale des Médiateurs).

Au lieu d'un verre plein pour l'un et d'un verre vide pour l'autre, remplissons ensemble, avec la médiation, un verre commun.

Pour vous aider, je n'ai pas vocation à trancher votre litige en qualité de juge ou d'arbitre. En tant que médiateur professionnel, je suis tenu d'agir avec indépendance, neutralité, impartialité, loyauté, compétence et diligence.

Ma mission consiste à rétablir les conditions du dialogue, à faciliter les négociations entre les parties afin de les aider à trouver par elles-mêmes une solution à leur litige.

Vous êtes engagé dans un conflit personnel, familial ou professionnel, ou entre des organisations ? Une médiation peut vous aider.

→ Si le conflit est déjà engagé en justice, le juge pourra ordonner avec votre accord une médiation judiciaire.

→ S'il n'y a pas de procès, il est dans votre intérêt de me contacter pour vous aider à trouver une solution dans le cadre d'une médiation conventionnelle.

Médiation possible à tout moment

CONFLIT PRÉVISIBLE

CONFLIT EXTRA-JUDICIAIRE

CONFLIT EN JUSTICE

Les avantages de choisir la médiation



LIBERTÉ : Vous êtes libre d'entrer en médiation et d'y mettre fin à tout moment, sans avoir à vous justifier. Vous

pouvez vous exprimer librement, dans le respect de l'autre, et construire un accord qui vous convient.



EFFICACITÉ : Plus de 70 % des médiations aboutissent à un accord. Parce que les parties en gardent la maîtrise,

il est souvent équilibré, satisfaisant et facilement applicable.



RESPONSABILITÉ : Vous construisez vous-même, avec l'aide du médiateur, **une solution sur mesure.** Vous

gardez la main sur l'accord, en abordant le conflit dans toutes ses dimensions, pas uniquement juridiques.



IMPARTIALITÉ : Le médiateur écoute, respecte et traite chacun équitablement, sans jamais émettre d'avis personnel.

Il agit selon un cadre déontologique rigoureux.



RAPIDITÉ : La médiation dure en moyenne entre 3 et 6 mois, bien moins qu'un procès qui peut s'étendre sur plusieurs

années. **Elle suspend aussi le délai de prescription.**



CONFIDENTIALITÉ : Les échanges restent strictement confidentiels. Le médiateur ne transmettra aucune

information sans accord, et **l'accord final reste soumis à la discrétion des parties.**



ECONOMIE : Le coût est connu à l'avance et reste bien inférieur à celui d'un procès. Les honoraires sont

forfaitaires, indépendants du montant en jeu. **Une assurance «protection juridique» peut en couvrir les frais.**



RELATIONS PRÉSERVÉES : La médiation favorise la communication et peut aider à rétablir le contact et à

maintenir des relations positives.

Nos domaines d'intervention

- ✓ LES CONFLITS COMMERCIAUX (entre associés, inter-entreprises, transmission d'entreprise)
- ✓ LES CONFLITS FAMILIAUX LIÉS À LA GESTION DU PATRIMOINE (succession, divorce)
- ✓ LES CONFLITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DU TRAVAIL (relations employeur/salariés)
- ✓ CONFLITS LOCATIFS ET DE PROPRIÉTÉ (bail, copropriété, voisinage...)

